

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Mars

## Propagande coupable

Chacun s'ingénie aujourd'hui à trouver les moyens d'enrayer, d'une façon efficace, cette propagande criminelle que les compagnons anarchistes pratiquent encore trop aisément.

On a voté des lois spéciales qui ont déjà reçu plusieurs applications; nous n'en voulons pour preuve que les condamnations récentes des auteurs des deux brochures extrêmement violentes: *le Catéchisme du Soldat*, *la Société mourante et l'Anarchie*.

On a réussi à empêcher la publication et le colportage des feuilles anarchistes, on interdit, on dissout les réunions publiques dans lesquelles les plus abominables théories sont prêchées, mais il ne semble pas que cela soit suffisant.

Non seulement, en effet, les compagnons s'efforcent par tous les moyens de tourner la loi et de manifester hautement l'excellence de leurs doctrines, mais encore chacun de nous, à cet égard, est un peu leur complice et leur collaborateur.

Le public est avide de détails, il veut tout savoir et tout connaître; dès lors les journaux se font un point d'honneur de le satisfaire complètement, et par le jeu naturel de l'offre et de la demande, plus on demande des détails, plus le nouvelliste en offre.

On sait à quelle exagération dangereuse nous ont, peu à peu, conduit ces mœurs. Aujourd'hui, quand l'heure de la justice est venue et que les débats s'ouvrent en cour d'assises, cette fureur d'informations atteint son paroxysme. Les moindres gestes, les plus petites attitudes, chaque parole de l'accusé sont soigneusement recueillis et reproduits. Le banc des accusés devient une véritable tribune dressée pour l'exaltation des principes de l'anarchie. Et tout cela à cause de la coupable légèreté des mœurs publiques, qui fait que notre curiosité malsaine

sert merveilleusement les pires desseins des compagnons.

Si l'on réussissait à supprimer cette mise en scène regrettable, si l'on effaçait tous ces décors pompeux, au milieu desquels le criminel peut à son aise prendre des poses de grand justicier, si l'on bouchait ces milliers de trompettes de la renommée qui portent au loin les mauvaises paroles, il nous semble qu'on aurait, par cela même, hâté de beaucoup la solution du terrible problème de la répression de l'anarchie.

A ce titre, le projet de loi présenté par M. Pourquery de Boisserin est intéressant et mérite d'être discuté.

L'honorable député d'Avignon voudrait assurer le secret des instructions criminelles et empêcher la publication des noms des jurés en cour d'assises.

Nous ne savons par quels moyens draconiens l'auteur de ce projet entendrait imposer cette réserve aux journaux. Mais nous ne regretterions pas, pour notre part, cette mesure, si elle devait avoir un effet général et s'étendre à toute la presse.

Il ne faut pas, en effet, que le souci d'une mesquine concurrence, puisse venir entraver en quoi que ce soit l'œuvre nécessaire de défense sociale que nous n'avons entreprise que trop tard hélas!

Quand une troupe marche au combat, dans un effort commun et discipliné, chacun doit agir avec abnégation et dévouement.

La victoire est à ce prix. Au public donc à être moins exigeant, et à la presse à mieux comprendre ses devoirs.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les Ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil, sur la proposition du Ministre des Travaux publics, a décidé de saisir les Chambres d'un projet de loi concédant à la ville de Paris le droit d'établissement d'un tramway tubulaire

— Allons, si les choses sont aussi avancées que tu me l'annonces, dans deux mois j'embrasserai Mme Pierre Besson.

— Oh! père, comme tu es bon. Si tu savais combien je vais être heureux.

— Parbleu! j'y compte bien, et, pour ne pas te faire languir, demain j'endors ma redingote neuve et je cours à Saint-Germain faire la demande officielle.

Le jeune homme sauta au cou de son père. Le lendemain, ainsi qu'il l'avait promis à son fils, Jean Besson, mis sur son « trente-un, » selon son expression, prenait à la gare Saint-Lazare le train de Saint-Germain.

Mme de Moringes habitait, dans l'ancienne résidence royale, un petit hôtel coquet, de construction moderne, situé rue Galli, et qui était sa propriété. Une pelouse, de la largeur de la main, dans laquelle, en été, s'enchaînait une corbeille de myosotis, comme une topaze sur une bague, séparait l'hôtel de la rue.

Derrière était le jardin, un vrai jardin cette fois, qui s'étendait au loin et au milieu duquel se dressait, sur un socle de marbre blanc, le pavillon aux dentelures bizarres, œuvre de Pierre Besson, une véritable petite merveille d'architecture orientale.

Tout cela indiquait une certaine fortune. Mais si l'extérieur avait le caractère de notre époque, il en était tout autrement à l'intérieur.

De vieilles tapisseries, des meubles anciens, mille objets se rattachant aux siècles passés, reportaient la pensée à des centaines d'années en arrière. On se serait cru au musée des arts rétrospectifs.

souterrain à traction électrique devant aller du bois de Boulogne au bois de Vincennes. Ce projet ne comporte aucun secours financier de l'État.

Le sous-secrétaire d'État aux colonies a communiqué un télégramme très explicite du gouverneur du Soudan résumant les opérations de la colonne Joffre et annonçant son arrivée à Tombouctou.

Des félicitations seront adressées au commandant de la colonne par le sous-secrétaire d'État au nom du gouvernement.

Le Conseil a autorisé le Ministre de l'Intérieur à déposer un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 17,000 francs pour indemnités et secours aux victimes des attentats anarchistes des 12 et 20 février dernier.

### La situation de l'Italie

Le *Daily Telegraph* publie une lettre de son correspondant de Rome, qui a eu des entrevues avec divers personnages Italiens.

Ceux-ci dépeignent la situation de l'Italie sous les couleurs les plus sombres.

Si nous nous étions contentés, disent-ils, de rester une puissance de second ordre, nous serions restés amis de la France et nous aurions joui de tous les fruits de la paix, tandis qu'à présent nous souffrons de la ruine causée par l'ombre seule de la guerre; et si la guerre éclate on verra que nos forces militaires sont en grande partie fictives et ne figurent que sur le papier.

Le rêve qui tend à faire de l'Italie la sœur de l'Allemagne coûte 360 millions de lires par an à l'Italie et est irréalisable.

Tel est, dit le correspondant, le ton général de toutes les conversations dans l'Italie entière.

Commentant ces déclarations, le *Daily Telegraph* dit qu'à son avis ce sont justement ceux qui déplorent le plus aujourd'hui que l'Italie ait montré tant d'impudence qui l'ont poussée dans sa situation actuelle.

L'heure semble approcher où l'alternative du désarmement général ou de la guerre se présentera aux hommes d'État les plus pacifiques.

En attendant l'Italie est sur le point de faire banqueroute.

### Le faux Rabardy

L'anarchiste François Martens, dont le signalement correspond à celui du faux Rabardy, a été arrêté hier et écroué au Dépôt.

### Perquisitions et Arrestations

On assure que la perquisition faite au domicile de l'anarchiste Bernard a donné les meilleurs résultats.

Des papiers saisis établissent qu'Henry avait des complices.

Du reste, celle qui vivait parmi toutes ces anti-quailles se trouvait bien là dans son cadre. On eût dit qu'elle-même faisait partie de ces vestiges d'un autre âge.

Mme de Moringes était septuagénaire. Veuve de M. le comte de Moringes, ancien chambellan de Charles X, il ne lui restait pour toute famille qu'un fils âgé de quarante ans, officier supérieur aux spahis, et sa nièce, Mlle de Breuilles, fille d'un frère, général de l'Empire, dont elle avait été l'ainée de beaucoup.

Eprouvée par bien des revers qu'elle attribuait à la constitution de la nouvelle société, elle s'était isolée, gardant autour d'elle ses souvenirs d'ancien et n'ayant que très peu de communications avec le dehors.

Une vieille femme de chambre, qu'elle supportait depuis un demi-siècle, et un ancien domestique de feu son mari la servaient seuls.

Son esprit se ressentait du milieu où elle végétait; il était resté stationnaire depuis 1820.

A part la noblesse, le reste du monde pour elle n'existait pas. Elle niait le progrès et haïssait la bourgeoisie, cette caste bâtarde qui était venue en intruse s'interposer entre les nobles et le peuple.

Et elle s'était fâchée avec son frère le général, parce que celui-ci s'était mésallié en épousant la fille d'un banquier, lequel avait eu non-seulement le tort d'être un bourgeois, mais encore celui de se ruiner sur la fin de sa vie.

Aussi n'éprouvait-elle qu'une médiocre affection pour sa nièce, issue d'une union qui l'avait fait rougir; et quand celle-ci devint orpheline, elle ne trouva rien de mieux, pour s'en débarrasser,

La police considère que plusieurs des dernières arrestations, notamment celle de Barbier, sont très importantes.

L'anarchiste Camoin, arrêté à Toulon, est l'auteur présumé de l'explosion de l'hôtel du commandant du 15<sup>e</sup> corps d'armée, à Marseille.

### M. Wilson et ses électeurs

M. Wilson partira demain pour Mont-sous-Vaudrey, d'où il se rendra ensuite à Loches, pour se représenter devant ses électeurs.

### Le premier ministre Anglais

On mande de Londres que le *Daily-News* dément formellement le bruit de la démission de M. Gladstone.

### La Révolution au Brésil

On mande de Rio-Janeiro que les insurgés ont bombardé Botafogo.

L'escadre rebelle évolue sans cesse et menace toute la côte.

### Un notaire tué dans une église

On mande de Montpellier que la femme Alziari, qui a tué le notaire Jean dans une église, a été condamnée à huit ans de réclusion.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Au Luxembourg

M. de Verninac a été installé, mercredi, comme président de la gauche démocratique du Sénat.

M. de Verninac a prononcé un discours dont voici un passage essentiel:

« Le gouvernement doit assurer sans colère, mais sans faiblesse, par tous les moyens légaux, l'ordre public et la sécurité des citoyens. C'est plus que son devoir: c'est sa raison d'être, et notre devoir à nous de l'y aider. »

### Ligne de Cahors à Moissac

MM. Béral et Rey, accompagnés de M. Charbré, député de Tarn-et-Garonne, sont allés trouver le ministre des travaux publics pour lui demander de faire déclarer d'utilité publique la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac.

M. Jonnart a promis d'examiner la question avec tout le soin qu'elle mérite.

### Ponts et chaussées

M. Picarouge, conducteur des ponts et chaus-

ser, que de l'interner à la Légion d'honneur, où elle la laissa douze ans sans trop s'occuper d'elle.

Cependant, étant son unique parente, il fallut qu'elle la reprit à sa sortie de cet établissement, mais ce ne fut pour ainsi dire que par commisération.

Mlle de Breuilles comprit sur le champ la situation qui lui était faite et les rapports qui devaient exister dorénavant entre elle et sa tante.

Trop fière pour laisser paraître le froissement, qu'elle en ressentait, elle se résigna à subir sans plainte la vie nouvelle dans laquelle elle entra.

Mais elle ne songea qu'à se soustraire au plus tôt à cette tutelle humiliante.

Elle chercha longtemps par quel moyen elle y parviendrait; ne se connaissant pas d'autre parent, sans relations, sauf quelques rares amis de la Légion d'honneur, lesquelles ne pouvaient guère lui être utiles en cette occasion, elle n'entrevoit d'abord aucune issue.

Néanmoins, une idée se fit jour peu à peu dans son cerveau; idée confuse encore et à peine formée, mais qui, ayant fini par prendre corps, lui fit miroiter un beau jour devant les yeux ce mot magique: mariage.

— Oh! oui, c'est cela, se dit-elle, le mariage! Là, seulement est le salut! Mariée, je deviens libre indépendante maîtresse de mes actions et de ma volonté; je ne subis pas les caprices et les manies d'une vieille femme que je n'aime pas et qui me le rend bien. Je suis « madame » je commande à mon tour et on m'obéit; en un mot, je vis réelle-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 6

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

III

Je crus remarquer aussi que, de son côté, Mlle de Breuilles n'éprouvait aucun ennui à causer avec moi. Bref, comment te dirais-je? le pavillon qui aurait pu être construit en six semaines ne le fut qu'en trois mois, et, le jour où le drapeau flotta sur son dôme, je risquai l'aveu de mon amour à celle qui l'avait fait naître. Pour toute réponse, elle me pria d'en parler à sa tante.

— Voyez-vous ça! et en as-tu parlé?

— Je n'ai pas osé, mais d'après certaines paroles échappées à Mme de Moringes, lors de ma dernière entrevue avec elle pour le règlement des comptes, il m'a été permis de supposer que sa nièce avait dû lui en toucher quelques mots.

— Alors, ce serait presque une affaire conclue? Et moi qui ne me doutais de rien! Mais pourquoi diable, mon garçon, fais-tu ainsi le cachotier avec le vieux.

— J'avais peur que tu n'approuves pas cette union.

sées de 1<sup>re</sup> classe, anciennement en résidence à Cahors, actuellement chargé à Périgueux de l'intérêt du 2<sup>e</sup> arrondissement du service de chemins de fer, confié à M. l'ingénieur en chef Pihier, a été chargé de cet arrondissement à titre définitif.

Il remplira les fonctions d'ingénieur ordinaire.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

M. Lavabre, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, est promu capitaine, et affecté au 55<sup>e</sup> régiment.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à 8 heures sous la présidence de M. Costes, maire. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Rouffi, est adopté, après une observation de M. Ségué qui déclare qu'il aurait voté, s'il avait été présent à la dernière séance, contre le transfert du square.

Les commissions des finances et des travaux publics sont maintenues comme auparavant.

Le conseil approuve les dépenses imprévues présentées par M. le maire, s'élevant à un total de 195 fr. 70

Une demande de subsides faite par M. Sireyjol, auteur de brochures et travaux sur les fédérations, syndicats, groupes agricoles, etc., est renvoyée à la commission des finances.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes suivantes :

1<sup>o</sup> D'exemption des 28 jours, formulée par les sieurs Mousquillon et Darres, soldats de la classe 1883 ; 2<sup>o</sup> D'exemption du service militaire, formulée par les sieurs Fournié et Croiset, soldats de la classe 1893 ; 3<sup>o</sup> De maintien dans leurs foyers, formulées par Julien Nègre et Julien Riols, classe 1891 ; Julien Pendaries et Alfred Combar, classe 1890.

Tous, pour soutiens de famille.

Une demande du sieur Clary, propriétaire à Cabessut, tendant à mettre à l'adjudication les vidanges des bâtiments communaux, est adoptée.

Une demande du syndicat des ouvriers blessés, tendant à obtenir du conseil une souscription en faveur des ouvriers retraités ou blessés des mines de Bessèges, est renvoyée à la commission des finances.

Une demande de plusieurs propriétaires de Cabessut, tendant à la réparation du chemin qui longe la voie ferrée jusqu'au mas de Monsou, est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. le maire communique au conseil un dossier relatif au dégagement du pont Valentré.

Le conseil décide de renvoyer l'examen de ce dossier à la commission des travaux publics, ainsi qu'une observation de M. Delport, relative au chemin de la rive droite, côté amont, que certains propriétaires tendent à accaparer.

M. le maire avertit le conseil qu'il a traité, pour le concours, avec M. Pantard, moyennant une allocation de 6,000 fr. et la concession des droits d'entrée.

Le conseil autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la ville pour la vente de l'immeuble appartenant au vieux Palais de Justice et actuellement loué au sieur Caviolle, boulanger.

Le conseil vote une somme de 240 fr. nécessaire à l'établissement d'une borne-fontaine, rue des Capucins.

Le conseil adopte un vœu de M. Delpoch tendant à ce que les bureaux de l'ingénieur ordinaire de la navigation du Lot, du Fossat à Fumel, soient maintenus à Cahors.

M. le maire fait savoir qu'à la suite du vœu

du conseil, relatif aux abords du pont Philippe, les travaux avaient été soumis à l'administration supérieure. M. de Verninac, qui fit des démarches auprès des pouvoirs publics à ce sujet, a écrit au maire qu'il espérait que ces travaux seraient mis à l'adjudication pour le mois prochain. M. Costes ajoute qu'il serait très heureux qu'il en fût ainsi, car cet emplacement serait propice pour l'installation du concours hippique.

Le conseil adopte les rapports suivants :

De M. Périès, au nom de la commission des finances, concluant au rejet, faute de fonds, d'une demande de souscription pour le monument de Villars à Denain.

Du même, tendant à l'approbation du compte administratif du collège de filles de 1892.

De M. Cayla, au nom de la commission des finances, relatif à une transaction entre la ville et les liquidateurs de la faillite de M. Payrot, ex-entrepreneur.

De M. Parazines, au nom de la commission des travaux publics, concluant à allouer au sieur Couderc, propriétaire à Cabessut, une somme de 150 fr. pour réparer un chemin appartenant à sa propriété.

Du même, tendant à placer un verbière contre la façade de l'Ecole normale, rue Victor Hugo.

De M. Ségué, au nom de la commission des finances, tendant à rejeter, faute de ressources, la demande du ministre des beaux-arts relative à la part contributive de la ville dans la réparation de la tour du lycée.

De M. Daynard, relatif à l'établissement de 2 cours complémentaires d'enseignement manuel aux écoles primaires de garçons.

Du même, tendant à voter 300 fr. pour réparer le caniveau de la rue Mascoutou et l'établissement d'une borne-fontaine à cet endroit.

Du même, tendant à la déclaration d'utilité publique du prolongement de la rue Neuve-des-Badernes.

M. le maire communique au conseil une demande de M. Lafeuille tendant à ce que la ville répare les dégradations faites à son immeuble par la démolition de la rue de la Préfecture.

Le conseil vote une somme de 300 fr. destinée à faire redorer les lettres du monument Gambetta et à l'établissement d'une plaque commémorative sur la maison où est né notre illustre compatriote.

Le conseil décide de payer la somme de 196 fr. 69 pour cession de 11 m. 55 de terrain faite par M. Verdier, charpentier, rue de la Banque.

Le conseil renvoi à la commission des travaux publics une demande de M. Vincens relative à l'enlèvement des fumiers des allées des Soupis.

**Concours régional**

Voici la nomenclature des prix qui seront décernés à l'occasion du concours régional :

**ANIMAUX REPRODUCTEURS**

**Espèce bovine**

RACE D'AUBRAC. — *Mâles*. — 1<sup>re</sup> section. — Animaux de 1 à 2 ans (nés depuis le 1<sup>er</sup> mai 1892 et avant le 1<sup>er</sup> mai 1893) ; 1<sup>er</sup> prix 350 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 100 fr.

2<sup>e</sup> section. — Animaux de 2 à 4 ans (nés depuis le 1<sup>er</sup> mai 1893 et avant le 1<sup>er</sup> mai 1892) : 1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 150 fr.

*Femelles*. — 1<sup>re</sup> section. — Génisses de 1 à 2 ans (nées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1892 et avant le 1<sup>er</sup> mai 1893). — 1<sup>re</sup> sous-section. — Animaux pré-

sentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus : 1<sup>er</sup> prix, 200 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 150 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. — 2<sup>e</sup> sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares : 1<sup>er</sup> prix, 200 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

2<sup>e</sup> section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait (nées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1891 et avant le 1<sup>er</sup> mai 1892).

1<sup>re</sup> sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus : 1<sup>er</sup> prix, 250 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

— 2<sup>e</sup> sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares : 1<sup>er</sup> prix, 250 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 3<sup>e</sup> prix 100 fr.

3<sup>e</sup> section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait (nées avant le 1<sup>er</sup> mai 1891).

1<sup>re</sup> sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus : 1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr. — 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares : 1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr.

*Prix d'ensemble*. — Trois objets d'art pourront être décernés, si le mérite est jugé suffisant aux ensemble d'animaux que le jury reconnaîtra les meilleurs :

Le premier sera attribué aux animaux de la race limousine ;

Le deuxième, aux animaux des races de Salers, d'Aubrac et gasconnes ;

Le troisième, aux animaux des autres races.

Chacun des lots concourant pour l'un de ces prix d'ensemble devra être composé d'un mâle de plus d'un an et de quatre femelles, dont deux génisses, de 1 à 3 ans et deux vaches de plus de 3 ans, de même race, nées et élevées chez l'exposant.

Les lots d'ensemble pourront être présentés isolément ou se composer d'animaux exposés dans les diverses sections de la catégorie à laquelle ils appartiendront.

Pour être soumis au jugement du jury, ils devront être déclarés au commissaire général du concours avant l'heure fixée pour le commencement des opérations du jury.

Bandes de vaches laitières, pleines ou à lait. — 1<sup>er</sup> prix, 450 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 350 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 200 fr.

Pour être admise à disputer les prix ci-dessus, chaque bande devra être composée de quatre animaux de même race, n'ayant pas concouru dans une des catégories des races déjà nommées.

**Espèce ovine**

RACE DU LARZAC. — *Mâles*. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr.

*Femelles* (lot de 3 brebis). — 1<sup>er</sup> prix, 125 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 75 fr.

Tous les animaux, excepté ceux appartenant aux races mérinos, devront avoir été tondus depuis huit jours au plus ; une mèche de laine devra être laissée derrière l'épaule gauche. Tout animal qui ne sera pas présenté dans ces conditions pourra être exclu du concours par le jury.

*Prix d'ensemble*. — Deux objets d'art pourront être décernés, si le mérite est jugé suffisant, aux ensembles d'animaux que le jury reconnaîtra les meilleurs :

Le premier sera attribué aux animaux de la race des causses du Lot ;

Le second, aux animaux des autres races.

deviner quel pouvait être cet inconnu qui, malgré un extérieur annonçant l'aisance, appartenait certainement à une classe inférieure de la société, à en juger par ses allures d'ouvrier endimanché.

— Probablement un commis qui vient réclamer une facture, pensa-t-elle.

Et d'un ton légèrement hautain, elle répondit :

— Je ne sais si Mme la comtesse de Moringes est visible pour le moment, mais je vais vous envoyer un domestique qui vous renseignera à ce sujet.

Puis, ayant continué d'arroser ses fleurs encore quelques instants, elle rentra dans l'hôtel.

Jean Beson, car c'était lui, fut un peu interloqué de cette réception, affligé même, car un instinct secret lui disait que la jeune fille entrevue était celle que la destinée allait lui donner pour bru, et cette entrée en matière paralysait singulièrement la sympathie qu'il se sentait disposé à avoir pour elle.

Un vieux domestique s'avança vers lui, et, à travers les barreaux de la grille, lui demanda ce qu'il désirait.

— Je désire parler à Mme la comtesse de Moringes, j'ai une communication importante à lui faire.

— Votre nom, s'il vous plaît.

— Jean Beson, père de Pierre Beson, l'architecte du petit pavillon construit dernièrement dans le jardin de cet hôtel.

— Ah ! bon, vous venez pour régler ? Eh bien, donnez-moi le mémoire je vais l'aller présenter à Mme la comtesse pendant que vous attendrez dans

Chacun des lots concourant pour l'un de ces prix d'ensemble devra être composé de trois mâles (deux adultes et un adulte) et de trois lots d'adultes et un lot d'adultes), de même race, nés et élevés chez l'exposant.

Les lots d'ensemble pourront être présentés isolément ou se composer d'animaux exposés dans la catégorie à laquelle ils appartiendront.

Pour être soumis au jugement du jury, ils devront être déclarés au commissaire général du concours avant l'heure fixée pour le commencement des opérations du jury.

**Espèce porcine**

RACES INDIGÈNES PURES OU CROISÉES ENTRE ELLES. — (Tous les animaux exposés dans cette catégorie qui présenteront des indices certains de croisements avec les races anglaises seront mis hors concours par le jury.)

*Mâles*. — 1<sup>re</sup> sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 125 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

2<sup>e</sup> sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 125 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

*Femelles*. — 1<sup>re</sup> sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 125 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

2<sup>e</sup> sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, fermiers ou métayers exploitant moins de 30 hectares. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 125 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

RACES ÉTRANGÈRES PURES OU CROISÉES ENTRE ELLES. — Même division et mêmes séries de 3 prix de même valeur que pour les races indigènes.

CROISEMENTS DIVERS ENTRE RACES ÉTRANGÈRES ET RACES FRANÇAISES. — Même division et mêmes séries de 3 prix de même valeur que pour les races indigènes.

*Prix d'ensemble*. — Un objet d'art sera décerné si le mérite est jugé suffisant, à l'ensemble d'animaux des premières sous-sections que le jury reconnaîtra le meilleur parmi ceux présentés.

Ce lot devra être composé d'un mâle et de 3 femelles de même race, nées et élevées chez l'exposant.

Les lots d'ensemble pourront être présentés isolément ou se composer d'animaux exposés dans la catégorie à laquelle ils appartiendront.

Pour être soumis au jugement du jury, ils devront être déclarés au commissaire général du concours avant l'heure fixée pour le commencement des opérations du jury.

*Objet d'art*. — Un objet d'art ou une somme de 300 fr. sera décerné, si le mérite est jugé suffisant, à celui des animaux des deuxièmes sous-sections (petite culture) que le jury reconnaîtra le meilleur parmi ceux présentés.

Cette récompense se cumulera avec le prix obtenu dans la section où l'animal a été présenté.

**Animaux de basse-cour**

(Chacun des lots de coqs et poules comprendra un mâle et au moins deux femelles. Pour les autres espèces, les lots seront composés d'un mâle et d'une femelle.)

Il y a trois catégories : la 1<sup>re</sup> pour les aviculteurs de profession et éleveurs amateurs ; la 2<sup>e</sup> pour les agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus, et la 3<sup>e</sup> pour les petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares.

l'antichambre.

Et le domestique daigna enfin ouvrir la porte.

— Je n'ai aucun mémoire à vous remettre, et je ne viens pas pour recevoir de l'argent, j'ai tout simplement à entretenir Mme de Moringes d'une affaire très sérieuse. Allez donc la prévenir sans plus tarder que M. Jean Beson attend qu'elle veuille bien la recevoir, ajouta Jean d'un ton de voix très ferme.

— Ah ! monsieur, mille pardons, dit Mlle de Breuille qui, en revenant au jardin, avait entendu le nom du visiteur. Je ne savais pas qui vous étiez, permettez-moi donc de réparer l'incivilité que j'ai commise envers vous, en vous présentant moi-même à ma tante, Mme la comtesse de Moringes.

Et par quelques gracieusetés, elle chercha à atténuer son impolitesse première ; puis elle conduisit Jean au salon où se tenait Mme de Moringes, ne doutant pas un seul instant que le jeune architecte n'eût envoyé son père pour demander sa main.

— Madame, dit Angèle à sa tante, je prends la liberté de vous présenter M. Beson, père, dont j'ai eu l'honneur de vous parler plusieurs fois déjà.

Jean esquissa un salut cérémonieux et attendit debout, que quelques mots de bienvenue de la comtesse l'invitassent à parler.

(A suivre).

ment au lieu de m'étioler comme je le fais ici. Poi, pour peu que mon mari ait de l'amour pour moi et que j'en ai pour lui, alors je suis tout à fait heureuse. J'ai dix-neuf ans, on m'a dit que j'étais jolie, je possède environ quarante mille francs de dot, ce serait bien étonnant si je ne trouvais pas un parti convenable. Attendons donc l'occasion, et surtout ne la manquons pas.

L'occasion attendue vint d'elle-même, le jour où Pierre Beson fut chargé de la construction du petit atelier qui lui était destiné, sa tante trouvant que tout son attirail de peinture encombrait et salissait son appartement.

Disons ici, entre parenthèses, que c'était sur sa dot que devait être payé le dit atelier, Mme de Moringes lui ayant démontré clairement que, puisqu'il était pour elle, c'était à elle d'en supporter la dépense.

Angèle n'avait fait aucune objection à cela, trop heureuse d'avoir un *retiro* où elle pourrait s'isoler quand elle le voudrait.

Quoique son cœur ne parlât pas bien haut pour le jeune architecte, lorsque celui-ci lui avoua son amour, elle en éprouva une grande joie et, sans chercher à définir si cette joie était causée par la perspective de devenir sa femme ou par celle d'être soustraite à la tutelle de Mme de Moringes, elle lui en fut profondément reconnaissante.

Toutefois, un nuage assombrit quelque peu l'horizon brillant qu'elle entrevoyait.

Ayant appris que le père de celui qui allait devenir son mari était maçon, elle eut un moment d'hésitation ; sa fierté se révolta et elle fut sur le point de tout rompre. Une de Breuille devenir la belle-fille d'un gâcheur de plâtre.

Mais lorsque elle eut mis en balance la vie qu'elle avait devant elle chez sa tante et celle qu'allait lui procurer Pierre Beson, son orgueil céda et elle n'hésita plus.

— Car, pensait-elle, si son père n'est qu'un maçon, lui est un architecte distingué, il paraît même qu'il est célèbre.

Or, ce n'est pas avec le père que je me marie. Une fois sa femme, je saurai bien agir de telle sorte qu'il me mène dans un monde autre que le sien. M. le marquis de Breuille, mon père, avait de hautes relations, nous les renouerons facilement et je ne tarderai pas, j'en suis sûre, à détacher tout à fait mon mari d'une promiscuité roturière à laquelle je ne saurai m'astreindre. Et en fin, raison majeure, je n'ai pas le choix ; cloîtrée ici comme je le suis, ne voyant âme qui vive et ma tante restant complètement indifférente à mon sort je pourrais attendre encore longtemps avant de découvrir un parti sortable. Donc, j'épouse M. Pierre Beson.

Dans son impatience du mariage, elle trouvait même que son futur était bien long à demander où à faire demander sa main à Mme de Moringes, à laquelle elle avait laissé pressentir cette démarche, ce dont celle-ci n'avait paru aucunement étonnée.

Qu'attendait-il donc puisqu'il lui en avait donné l'autorisation ?

Un matin, pendant qu'Angèle était occupée à arroser les fleurs de la pelouse, elle vit s'arrêter devant la grille un homme d'un certain âge qui, le chapeau à la main, lui demanda s'il ne pouvait pas parler à Mme de Moringes.

Avant de répondre, Mlle de Breuille chercha à

La 1<sup>re</sup> catégorie est divisée en sept sections : 1<sup>o</sup> coqs et poules, 2<sup>o</sup> dindons, 3<sup>o</sup> oies, 4<sup>o</sup> canards, 5<sup>o</sup> pintades, 6<sup>o</sup> pigeons, et 7<sup>o</sup> lapins.

La 1<sup>re</sup> section elle-même est divisée en 4 sous-sections : 1<sup>o</sup> race de Caussade, 2<sup>o</sup> races françaises diverses, 3<sup>o</sup> races étrangères diverses, 4<sup>o</sup> croisements divers.

Dans chaque sous-section de coqs et de poules, de même que dans chacune des autres sections, il y a 3 prix : une médaille d'argent et 2 médailles de bronze.

Pour la 2<sup>e</sup> catégorie, 10 médailles d'argent et 15 médailles de bronze sont mises à la disposition du jury pour être décernées aux meilleurs lots d'animaux présentés.

Pour la 3<sup>e</sup> catégorie (petits cultivateurs), une somme de 200 fr., 10 médailles d'argent et 15 médailles de bronze sont mises à la disposition du jury pour être décernées aux meilleurs lots d'animaux présentés.

**Prix d'ensemble.** — Un objet d'art pourra être décerné, si le mérite est jugé suffisant, au meilleur ensemble d'animaux de basse-cour, présentés dans les deux premières catégories.

**Objet d'art.** — Un objet d'art ou une somme de 150 fr. pourra être décerné, si le mérite est jugé suffisant, au plus beau lot présenté dans la 3<sup>e</sup> catégorie (petite culture).

Ces prix ne pourront être attribués qu'autant que les animaux qui en sont l'objet, seront nés chez l'exposant et auront été élevés chez lui.

**Conditions générales.** — Les animaux des espèces bovine, ovine et porcine, devront être nés et élevés en France, appartenir aux exposants et se trouver dans leurs étables, bergeries ou porcheries au moins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Toutefois, cette condition n'est pas applicable aux acquéreurs d'animaux reproducteurs présentés au concours général agricole de Paris qui aura précédé immédiatement le concours régional.

Seront exclus, tous les animaux reconnus par le jury comme ayant atteint un engraissement exagéré.

Indépendamment des primes en argent mentionnées plus haut, les lauréats des espèces bovine, ovine et porcine recevront : pour les premiers prix, une médaille d'argent grand module ; pour les deuxième prix, une médaille d'argent ; pour les autres prix, une médaille de bronze.

Un exposant pourra présenter autant d'animaux ou de lots d'animaux qu'il voudra dans chaque catégorie, section ou sous-section, et pourra obtenir plusieurs prix ; mais, dans ce cas, il ne touchera que la somme d'argent attribuée au prix le plus élevé. Pour chacun des autres prix, il recevra seulement la médaille correspondant à chaque prix. Les sommes que cette disposition rendra disponibles pourront être employées en prix supplémentaires, s'il y a lieu.

**SERVITEURS RURAUX**

Une somme de 500 fr., 6 médailles d'argent et 10 médailles de bronze seront distribuées aux gens à gages signalés par les exposants exploitant 30 hectares et au-dessus, pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

Une somme de 500 fr., 6 médailles d'argent et 10 médailles de bronze, seront distribuées aux membres de la famille et aux domestiques des exposants exploitant moins de 30 hectares pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

(A suivre.)

**Enseignement primaire**

M. le ministre de l'instruction publique vient de publier le décret suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont promus à la 1<sup>re</sup> classe des titulaires, les instituteurs laïques actuellement rangés dans la 2<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, trente-cinq ans de services valables pour l'avancement ;

A la 2<sup>e</sup> classe, les instituteurs laïques actuellement rangés dans la 3<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, trente-deux ans de services ;

A la 3<sup>e</sup> classe, les instituteurs laïques actuellement rangés dans la 4<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, vingt-deux ans de services ;

A la 4<sup>e</sup> classe, les instituteurs laïques actuellement rangés dans la 5<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, vingt-deux ans de services.

Art 2. — Les instituteurs titulaires laïques dont le traitement a atteint le taux de 1,200 fr. au 1<sup>er</sup> janvier 1894, par application de l'art. 33 de la loi du 19 janvier 1889, sont rangés en 4<sup>e</sup> classe.

Art. 3. — Sont titularisés et, par suite, promus à la 5<sup>e</sup> classe des instituteurs titulaires, les instituteurs stagiaires laïques, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1894, ont accompli au moins 6 ans de services et qui étaient, en outre à cette époque, pourvus du certificat d'aptitude pédagogique et inscrits sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil départemental, ou pourvus d'une nomination préfectorale, antérieurement à l'effet de la promulgation de la loi du 30 octobre 1886.

Art. 4. — Sont promus :  
A la 1<sup>re</sup> classe des titulaires, les institutrices laïques actuellement rangés dans la 2<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, 25 ans de services valables pour l'avancement.

A la 2<sup>e</sup> classe, les institutrices laïques actuel-

lement rangés dans la 3<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, 20 de services.

A la 3<sup>e</sup> classe, les institutrices laïques actuellement rangés dans la 4<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, 15 ans de services.

A la 4<sup>e</sup> classe, les institutrices laïques actuellement rangés dans la 5<sup>e</sup> classe et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier 1889, douze ans de services.

Art. 5. — Les institutrices titulaires laïques dont le traitement a atteint le taux de 1,200 fr. au 1<sup>er</sup> janvier 1894, par application de l'article 33 de la loi du 19 juillet 1889 modifié par la loi du 25 juillet 1893, sont rangés en 4<sup>e</sup> classe.

Art. 6. — Sont titularisées et, par suite, promues à la 5<sup>e</sup> classe des institutrices titulaires, les institutrices stagiaires laïques qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1894, ont accompli au moins six ans de service, et qui étaient, en outre, à cette époque, pourvus du certificat d'aptitude pédagogique et inscrites sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil départemental, ou pourvus d'une nomination préfectorale antérieurement à l'effet de la promulgation de la loi du 30 octobre 1886.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

**Phylloxéra**

Par décret paru à l'Officiel d'avant-hier, les arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon, sont déclarés phylloxérés.

**Pêche**

Lundi, à deux heures, a eu lieu à la préfecture, l'adjudication du droit de pêche dans le Lot, pendant les années 1894 à 1902, suivant les cantonnements ci-après :

12<sup>o</sup>. — Ganil et Bouziès, entre les barrages de St-Cirq et de Bouziès, sur une longueur de 5,000 mètres, adjugé à Delmas, Louis, de Crégols, moyennant 82 fr. par an.

15<sup>o</sup>. — Vers et Galessie, entre les barrages de Planioles et de Galessie, 5,600 m., à M. Courbès Jean, d'Arcambal, moyennant 205 fr.

20<sup>o</sup>. — Cessac, entre les barrages de Mercuès et de Cessac, 6, 800 m., à M. Baqué, Pierre, de Cahors, moyennant 300 fr.

22<sup>o</sup>. — Bourrut et Luzech, entre les barrages de Langle et Luzech, 6,100 m., à M. Joulet, Baptiste, de Parnac, moyennant 105 fr. par an.

28<sup>o</sup>. — St-Marc, entre les barrages de Luzech et de St-Marc, 5,300 m., à M. Gélât, Pierre-Justin, de Luzech, moyennant 102 fr.

Après l'adjudication des lots de pêche, dont nous donnons les résultats, quelques personnes de Douelle se sont prises de querelle avec l'adjudicataire du lot de Cessac. Un rassemblement s'est formé aussitôt autour des batailleurs et quelques horions ont été distribués de part et d'autre, en même temps que des épithètes peu parlementaires. L'un des combattants ayant été blessé d'une façon trop apparente, s'est empressé de porter ses doléances à la police qui a dressé procès-verbal. Cette affaire aura son dénouement devant M. le juge de paix.

**Postes et télégraphes**

La date de l'inauguration du service télégraphique à Douelle, a été fixée au 10 mars 1894.

**Mort subite**

Lundi, le nommé Boissel, Jean-Pierre, âgé de 69 ans, demeurant rue Mordaigne, en revenant vers 10 heures du matin, de manger la soupe à l'hôpital, est tombé d'une attaque d'apoplexie sur le boulevard Gambetta.

Il a été transporté d'abord à la pharmacie Alazard, où il a reçu les premiers soins de M. le docteur Clary, et ensuite à son domicile, où il est mort quelques instants après sans reprendre connaissance.

**Contravention**

Procès-verbal a été dressé contre un hôtelier pour défaut d'inscription de voyageurs sur le registre des garnis.

**Ivresse**

La police a arrêté, dimanche après-midi, pour ivresse publique, tapage injurieux et rébellion envers les agents, le nommé Hermain, Louis, âgé de 30 ans, charpentier à Cahors.

Le soir du même jour, le sieur Rochefort, Eugène, âgé de 33 ans, menuisier, a été également arrêté pour le même motif.

Dans son audience d'hier, le tribunal civil de Cahors, jugeant en audience de flagrant délit, a condamné Hermain à 15 jours de prison et 5 fr. d'amende, et a confirmé le mandat de dépôt délivré contre Rochefort.

Contravention a été également relevée contre Mignot, Michel, âgé de 22 ans, charpentier, pour ivresse et tapage.

**Gourdon**

Dans son assemblée générale, tenue mercredi dernier, la société de secours mutuels St-Eloi, a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1894, moins le président qui est élu pour cinq ans. Le président actuel est M. Rossignol Antonin.

Ont été élus :  
Vice-président, M. Dauliac, Antonin.

Secrétaire, M. Rossignol Firmin.  
Sous-secrétaire, M. Péliissier, Henri.  
Commissaire-Vérificateur, M. Bouzon.  
Commissaire d'ordre, M. Péliissier, Eugène.  
Administrateurs, MM. Rhodes, Vialard, Bouygues, Sempey.

Le nommé Besse, Jean, ancien domestique à Larroquebrou (Cantal), vient d'être mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Gourdon sous l'inculpation de nombreux vols, et écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

**Lissac**

Il y a quelques jours, une personne encore inconnue, s'est permise de pénétrer dans un enclos appartenant à M. Pierre Lafeuille, propriétaire à Drulhes, village de notre commune, a placé du soufre au-dessous des ruches et y a mis le feu. Toutes les abeilles ont été empoisonnées.

Plainte a été portée et le coupable est activement recherché.

**Albas**

Dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison située au Queyrou, appartenant à M. Pagès-Duprat, ancien notaire, se sont emparés d'une montre en or et d'une somme de 50 francs.

**Toirac**

M. Arnaud, chef de station à Toirac, est nommé en augmentation à Lacapelle-Viescamp (Cantal)

**Souillac**

Au scrutin de ballottage de dimanche dernier, les deux candidats de la liste Malvy ont été élus. L'élection de la municipalité aura lieu dimanche prochain, 4 mars.

**Escamps**

M. Roques, adjoint au maire, a été élu dimanche maire de la commune.  
Le conseil se réunira dimanche prochain, 4 mars, pour le remplacer comme adjoint.

**Martel**

La gendarmerie de Martel a arrêté, pour mendicité, un nommé Vitcoq, ouvrier chapelier, né à Rouen, sans domicile fixe.

**Cajarc**

Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain, 4 mars, à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Duphénieux, démissionnaire.

**LES POUMONS FAIBLES**

sont tôt ou tard atteints par la phtisie. On l'évitera en prenant de

**L'Émulsion Scott**

L'huile de foie de morue entrant dans cette préparation y est parfaitement émulsionnée par les hypophosphites de chaux et de soude et la glycérine qu'elle contient, et qui ont la vertu de détruire les germes de la phtisie.

**DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.**

**VITICULTURE**

**Encore les rupestris**

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,  
Les deux articles publiés, dans l'Agriculteur de Béziers traitant des rupestris, m'ont fait adresser une foule de lettres que je trouve à mon retour de Paris, me demandant des renseignements sur les dits rupestris montés aux faites des grandeurs, malgré que tout praticiens etc., etc., sachent fort bien qu'ils sont de cent coudées au-dessous des vrais Rupestris Phénomène du Lot.

Vous voudrez bien, dans l'intérêt de vos lecteurs, me donner l'hospitalité dans vos colonnes, dans votre plus prochain numéro, pour l'article que je vous envoie.

Je ne m'attarderai pas à faire remarquer les nombreuses différences qui existent entre le rupestris Phénomène du Lot d'une part, et les rupestris St-Georges érigé, Monticola, etc., d'autre part.

Il n'est pas besoin de microscope pour reconnaître que les feuilles des rupestris Phénomène du Lot ont une épaisseur, un contour et un ensemble de formes bien caractéristique.

Il n'est pas besoin du même microscope pour reconnaître encore que ce rupestris a un aspect buissonnant plus vigoureux que tous les autres ; ses feuilles d'un vert plus éclatant et plus frais conservent encore cette fraîcheur, alors que les feuilles du rupestris Monticola, Saint-Georges, Martin, etc., etc., sont déjà tombées. Il suffit d'ailleurs pour connaître quelques-uns des caractères différentiels de lire la description du remarquable rupestris Phénomène faite par MM. Millardet et de Grasset, qui, tout le monde en conviendra, font autorité dans la matière.

Mais ce qui caractérise surtout le rupestris Phénomène, c'est la facilité avec laquelle il prend naissance et prospère dans les terrains calcaires contenant jusqu'à 70 0/0 de carbonate de chaux ; de sorte que la vitalité du vrai rupestris du Lot doit être attribuée à la présen-

ce dans les terrains, du carbonate de chaux. On ne pourrait en dire autant des Rupestris Saint-Georges, Monticola, etc., lesquels dépérissent après quelques années de vigueur dans des terrains formés seulement de 30 à 35 0/0 de carbonate de chaux, c'est-à-dire presque aussi rapidement que dépérissent les Rupestris Martin.

Un autre avantage très sérieux reconnu par tous ceux qui s'occupent de la reconstitution des vignobles : professeurs d'agriculture, présidents de syndicats, praticiens, etc., etc., c'est-à-dire la facilité avec laquelle le Rupestris Phénomène se laisse greffer ; il faut que l'opérateur soit peu exercé pour ne pas obtenir un résultat de 90 à 95 0/0 ; les habitués ne trouvent pas d'exception. Ajoutons que les soudures réussissent toujours d'une façon parfaite.

Le Rupestris phénomène du Lot, voilà un cépage qui depuis plus de 7 années dans tous les pays viticoles de France et d'étranger, a donné des résultats inespérés. Chaque jour nous avons reçu de nombreuses lettres de petits et de gros propriétaires, pour nous remercier d'avoir signalé à l'attention ce Rupestris qui prospère dans des terrains infertiles et étale ses feuilles vertes où on ne voyait même plus les restes des vignes disparues. Tous ceux qui en ont fait l'expérience ont reconnu que dans tous les terrains surtout les calcaires, le vrai Rupestris Phénomène du Lot se maintient vigoureux, tandis que les Rupestris St-Georges, Monticola, Martin, etc., périssent misérablement ! Sans doute le Rupestris vrai Phénomène coûte un peu plus cher ; mais les avantages qu'il présente dépassent de beaucoup ce faible excès de dépense qu'il présente ; tous les viticulteurs comprennent qu'il vaut mieux laisser de côté ce qui coûte peu parce que cela vaut bien peu et acheter un peu plus cher ce qui prospérera longtemps.

Quelques marchands de rupestris voudraient insinuer, pour trouver un débouché à leurs plants, que leurs rupestris ont des analogies avec les Rupestris phénomène du Lot. Leur idée est pratique, mais malheureusement pour eux, bien inexacte.

Nous leur répondons carrément par les paroles textuelles de M. Millardet, connu de tous les viticulteurs par ses laborieux travaux dans l'étude des différents cépages :

« Le Rupestris Phénomène est encore plus grand et plus vigoureux et supérieur à tous les autres rupestris. C'est la vigne américaine caine la plus vigoureuse que je connaisse. »  
« Il présente au phylloxéra la résistance des meilleurs rupestris. Il présente à la chlorose une résistance supérieure à celles de tous les plants américains connus. Reprise au bouturage 100 0/0. Reprise au greffage 98 0/0. Porte-greffe tout à fait remarquable. »

Continuons encore la citation :  
« Il importe de ne pas confondre cette plante avec d'autres rupestris mâles comme elle ; »  
« R. Reich, R. St-Georges, R. Gaillard, R. Monticola, etc. » Et alors M. Millardet énumère les nombreux caractères différentiels.  
De telles paroles écrites par un homme si compétent, n'admettent pas de commentaires ; elle reconduiront à la vérité les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'expérimenter le Rupestris Phénomène du Lot et ont été induites en erreur par des affirmations mensongères. Veuillez agréer, etc.

V. COMBES,  
Chevalier du Mérite agricole.

**Prime à nos Abonnés**



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils**

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 10 0/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

**TANIS (Manche)**

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de Bile et de Glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage des bienfaisantes **Pilules Gicquel**, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise.

Signé : Veuve Aubry, à Tanis.

**BULLETIN FINANCIER**

Faiblesse générale en bourse sur toutes les valeurs. Le 3 0/0 est à 96.77 à terme et 98.70 au comptant. L'amortissable est à 98.75. Le 3 1/2 fléchit à 105.15 à terme tandis qu'il se maintient à 105.35 au comptant. Les Consolidés anglais sont à 100 1/16. Le Rouble est à 219 à Berlin. L'Extérieure espagnole à 103 9/32. L'Italien fait 73.05 au plus haut et 72.65 au plus bas. Les établissements de crédit sont au même niveau. La Banque de France est à 3900. Le Crédit Foncier 982. Le Crédit Lyonnais 770. Les chemins de fer varient peu. L'action Suez, plus faible, est à 2720. Transat 150,000 contre 140,000.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 —                           | 25 % |
| — 4 —                           | 30 % |
| — 5 —                           | 35 % |
| — 6 — ou plus                   | 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE Par Emile DESBEAUX

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressés aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

|                         | 17  | 5   | 21                     | 85  | 1125                  |
|-------------------------|---|---|------------------------|---|-----------------------|
|                         | OMNIBUS   | EXPRESS   | EXPRESS                | DIRECT  | OMNIBUS               |
|                         | 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | 1 <sup>re</sup> classe | 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes |                       |
| PARIS.....              | départ. 3 <sup>h</sup> 10s.                               | 9 <sup>h</sup> mat  | 7 <sup>h</sup> 50s.    | 11 soir.  | —                     |
| BRIVE.....              | arrivée. 6 40   | 6 20  | 5 7                    | midi 32   | 7 <sup>h</sup> 5 soir |
|                         | départ. 6 50  | 6 46  | 5 14                   | 1 10  | 8 3                   |
| SOULLAC.....            | arrivée. 7 48   | 7 27  | 5 55                   | 2 8   | 8 11                  |
|                         | départ. 7 53  | 7 30  | 5 58                   | 2 14  | 8 18                  |
| CAZOUËS.....            | arrivée. 8 »  | —   | —                      | 2 21  | 8 21                  |
|                         | départ. 8 2   | —   | —                      | 2 22  | 8 34                  |
| Lamothe-Fénelon.....    | 8 15  | —   | —                      | 2 35  | 8 44                  |
| Nozac.....              | 8 25  | —   | —                      | 2 45  | 8 58                  |
| GOURDON.....            | 8 39  | 8 »   | 6 26                   | 3 »   | 9 8                   |
| Saint-Clair.....        | 8 49  | —   | —                      | 3 10  | 9 20                  |
| Dégagnac.....           | 9 1   | —   | —                      | 3 22  | 9 31                  |
| Thédirac-Peyrilles..... | 9 12  | —   | —                      | 3 33  | 9 43                  |
| Saint-Denis-Catus.....  | 9 23  | —   | —                      | 3 45  | 9 52                  |
| Espère.....             | 9 32  | —   | —                      | 3 54  | 10 3 soir             |
| CAHORS.....             | arrivée. 9 43   | 8 41  | 7 7                    | 4 5   | 10 30                 |
|                         | départ. 9 58  | 8 47  | 7 12                   | 4 20  | 7 42                  |
| Sept-Ponts.....         | 10 8  | —   | —                      | 4 31  | 8 9                   |
| Cieurac.....            | 10 22   | —   | —                      | 4 47  | 8 28                  |
| Lalbenque.....          | 10 29   | —   | —                      | 4 56  | 8 45                  |
| Caussade.....           | 11 2  | 9 31  | 7 54                   | 5 31  | 9 28                  |
| MONTAUBAN.....          | arrivée. 11 37  | 9 58  | 8 20                   | 6 11  | —                     |
|                         | départ. 11 h. 43 midi 2                                   | 10 23   | 8 26                   | 6 25  | —                     |
| TOULOUSE.....           | arrivée. midi 39 1 h 32                                   | 11 10s.   | 9 14                   | 7 55  | —                     |

De Toulouse à Paris

|                         | 16                        | 1140    | 26  | 1126    | 1136              | 40                 |
|-------------------------|---------------------------|---------|---|---------|-------------------|--------------------|
|                         | EXPRESS                   | OMNIBUS | EXPRESS   | OMNIBUS | OMNIBUS           | OMNIBUS            |
|                         | 1 <sup>re</sup> classe    |         | 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes |         |                   |                    |
| TOULOUSE.....           | départ. 2 <sup>h</sup> 25 | —       | 5 <sup>h</sup> 50   | —       | 9 <sup>h</sup> 25 | 6 <sup>h</sup> mat |
| MONTAUBAN.....          | arrivée. 3 14             | —       | 7 10  | —       | 10 40             | 7 15               |
|                         | départ. 3 24              | 4 15    | 7 30  | —       | 10 50             | 7 30               |
| Caussade.....           | 3 49                      | 4 56    | 7 58  | —       | 11 31             | 8 11               |
| Lalbenque.....          | —                         | 5 38    | —   | —       | midi 13           | 8 54               |
| Cieurac.....            | —                         | 5 46    | —   | —       | midi 21           | 9 2                |
| Sept-Ponts.....         | —                         | 5 58    | —   | —       | midi 33           | 9 14               |
| CAHORS.....             | arrivée. 4 32             | 6 6     | 8 46  | —       | midi 41           | 9 22               |
|                         | départ. 4 38              | 6 30    | 8 54  | 6 »     | —                 | 9 30               |
| Espère.....             | —                         | 6 45    | —   | 6 15    | —                 | 9 44               |
| Saint-Denis-Catus.....  | —                         | 6 59    | —   | 6 28    | —                 | 9 57               |
| Thédirac-Peyrilles..... | —                         | 7 14    | —   | 6 43    | —                 | 10 11              |
| Dégagnac.....           | —                         | 7 23    | —   | 6 52    | —                 | 10 20              |
| Saint-Clair.....        | —                         | 7 33    | —   | 7 1     | —                 | 10 29              |
| GOURDON.....            | 5 23                      | 7 49    | 9 42  | 7 18    | —                 | 10 43              |
| Nozac.....              | —                         | 7 58    | —   | 7 27    | —                 | 10 52              |
| Lamothe-Fénelon.....    | —                         | 8 7     | —   | 7 37    | —                 | 11 1               |
| CAZOUËS.....            | arrivée. —                | 8 16    | —   | 7 47    | —                 | 11 10              |
|                         | départ. —                 | 8 18    | —   | 7 49    | —                 | 11 12              |
| SOULLAC.....            | arrivée. 5 47             | 8 25    | 10 6  | 7 57    | —                 | 11 19              |
|                         | départ. 5 50              | 8 31    | 10 9  | 8 4     | —                 | 11 25              |
| BRIVE.....              | arrivée. 6 32             | 9 37    | 10 53   | 9 12    | —                 | midi 27            |
|                         | départ. 7 »               | —       | 11 3  | —       | —                 | midi 55            |
| PARIS.....              | arrivée. 4 37             | —       | 10 21   | —       | —                 | 11 38              |

De CAHORS à LIBOS

|                   | Omnibus | Poste   | Omnibus |
|-------------------|---------|---------|---------|
| CAHORS. — D.      | 6 h 40  | 12 h 50 | 6 h 40  |
| Mercuès.....      | 6 54    | 1 4     | 6 54    |
| Arrêt Douelle     | 6 58    | »       | 6 58    |
| Parnac.....       | 7 5     | 1 15    | 7 6     |
| Luzac.....        | 7 11    | 1 22    | 7 11    |
| Gastelfranc.....  | 7 24    | 1 35    | 7 24    |
| Arrêt Prayssac    | 7 27    | »       | 7 27    |
| Puy-l'Évêque..... | 7 36    | 1 46    | 7 36    |
| Duravel.....      | 7 43    | 1 54    | 7 42    |
| Soturac-Touzac    | 7 51    | 2 3     | 7 50    |
| Fumel.....        | 8 »     | 2 13    | 7 59    |
| LIBOS. — A.       | 8 6     | 2 19    | 8 3     |
| BORDEAUX. — D.    | 3 51    | 8 11 m  | 4 34    |
| PARIS. — Ar.      | 11 30   | 4 37    | 10 21   |

De LIBOS à CAHORS

|                   | Poste    | Omnibus | Omnibus |
|-------------------|----------|---------|---------|
| PARIS. — D.       | 7 h 50s. | 11 h    | 7 h 38  |
| BORDEAUX. — D.    | »        | 6 10    | 3 34    |
| LIBOS. — D.       | 8 29     | 3 30    | 9 10    |
| Fumel.....        | 8 33     | 3 37    | 9 16    |
| Soturac-Touzac    | 8 49     | 3 49    | 9 26    |
| Duravel.....      | 8 52     | 3 58    | 9 33    |
| Puy-l'Évêque..... | 8 59     | 4 7     | 9 40    |
| Arrêt Prayssac    | 9 6      | »       | 9 47    |
| Gastelfranc.....  | 9 11     | 4 23    | 9 53    |
| Luzac.....        | 9 22     | 4 36    | 10 3    |
| Parnac.....       | 9 31     | 4 46    | 10 11   |
| Arrêt Douelle     | 9 36     | »       | 10 16   |
| Mercuès.....      | 9 41     | 4 57    | 10 21   |
| CAHORS. — A.      | 9 53     | 5 15    | 10 37   |

De CAHORS à CAPDENAC

|                  | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
|------------------|---------|---------|---------|
| CAHORS. — D.     | 7 h 45  | 1 h 20  | 5 h 23  |
| Cabessut, halte  | 7 54    | 1 38    | 5 32    |
| Arcambal.....    | 8 4     | 1 49    | 5 42    |
| Vers.....        | 8 12    | 1 58    | 5 50    |
| Saint-Géry.....  | 8 20    | 2 6     | 6 9     |
| Conduché.....    | 8 32    | 2 19    | 6 17    |
| St-Cirq, halte   | 8 38    | 2 26    | 6 15    |
| St-Martin-Lab.   | 8 48    | 2 36    | 6 24    |
| Calvignac, hal.  | 8 55    | 2 44    | 6 31    |
| Cajarc.....      | 9 8     | 2 57    | 6 44    |
| Montbrun, hal.   | 9 18    | 3 8     | 6 54    |
| Toirac.....      | 9 27    | 3 18    | 7 3     |
| Lamadeleine..... | 9 40    | 3 31    | 7 15    |
| CAPDENAC. — A.   | 9 52    | 3 44    | 7 27    |

De CAPDENAC à CAHORS

|                  | [Omnibus] | [Omnibus] | [Omnibus] |
|------------------|-----------|-----------|-----------|
| CAPDENAC. — D.   | 7 47      | 11 h 10   | 5 h 23    |
| Lamadeleine..... | 7 59      | 11 22     | 5 35      |
| Toirac.....      | 8 10      | 11 34     | 5 46      |
| Montbrun, hal.   | 8 12      | 11 43     | 5 54      |
| Cajarc.....      | 8 30      | 11 55     | 6 5       |
| Calvignac, hal.  | 8 40      | 12 0      | 6 15      |
| St-Martin-Lab.   | 8 49      | 12 14     | 6 25      |
| St-Cirq, halte   | 8 57      | 12 23     | 6 33      |
| Conduché.....    | 9 3       | 12 30     | 6 39      |
| Saint-Géry.....  | 9 18      | 12 45     | 6 53      |
| Vers.....        | 9 23      | 12 51     | 6 58      |
| Arcambal.....    | 9 31      | 1 00      | 7 6       |
| Cabessut, halte  | 9 41      | 1 11      | 7 16      |
| CAHORS. — A.     | 9 49      | 1 19      | 7 24      |

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

PLUS DE FEU 70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre) Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Echaris, Molluscs, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 FRANCS. CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

GUERISON

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, VEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MEME DES PLAIES et ULCÈRES ARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins. Le traitement est sans dérangement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Laroquebrou..... | 11 fr. la tonne. |
| Aurillac.....    | 13               |
| Brive.....       | 14               |
| Cahors.....      | 15               |
| Libourne.....    | 17               |
| Bordeaux.....    | 18               |
| Rodez.....       | 16               |
| Périgueux.....   | 16               |

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.